

DEC133458DR06

Décision portant nomination de Mme Agathe Martinez aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims et nommant M. Xavier Coqueret en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 28/01/2014 ;

Considérant que Mme Agathe Martinez a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'URCA, en janvier et février 2010.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Agathe Martinez, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims, à compter du 28/01/2014.

Mme Agathe Martinez exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Agathe Martinez est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Le directeur de l'unité
Xavier Coqueret

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'URCA
Gilles Baillat